

URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Annexe 26 du CoDT

Nos Réf: PL/2024/454 / CL / 20240327

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le demandeur est Monsieur CLERMONT Pascal, domicilié rue Hayette 55 à 4621 Fléron.

Le terrain concerné est situé rue de Jupille - 4620 Fléron, cadastré Fléron section A n° 129 F 2, 129 Y, 129 A 2.

Le projet consiste en **la création de 6 lots en vue de la création de 6 habitations unifamiliales et d'un lot destiné à l'usage de prairie + le déplacement du sentier vicinal n°34** et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat, zone d'espaces verts; G.C.U.: Aire n°3 - Noyau périphérique - Aire de centre à caractère villageois, Aire n°4 - Noyau périphérique - Aire en appui du centre à caractère villageois, Aire n°9 - Zones non-urbanisables - Aire d'espaces verts à vocation naturelle; S.D.C.: II.A.1 - Noyau périphérique - zone de centre périphérique - habitat, II.B.1 - Noyau périphérique - zone en appui au centre périphérique - habitat, 3 - Zone non urbanisable - espace vert, Liaison écologique, Périmètre à haute valeur paysagère, Smectite - mouvement de terrain) et s'écarte du G.C.U. concernant :

- 1) Alignement du volume principal non conforme (5m50 > à 4m maximum pour les lots 5 et 6),
- 2) Type de toiture non conforme (toit plat pour les lots 5 et 6),
- 3) Pente de toiture non conforme (25° minimum < à 35° minimum pour les lots 5 et 6),
- 4) Recul latéral du volume secondaire non conforme (mitoyen < à 3m minimum pour les lots 1 à 4),
- 5) Modifications de relief du sol.

De plus, le sentier vicinal n°34 sera déplacé.

L'enquête publique est réalisée en vertu du décret du 6 février 2014, relatif à la voirie communale et de l'Article D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON

- les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le 16 avril 2024 jusqu'à 20 heures.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 Fléron, rue François Lapierre 33.

L'enquête publique est ouverte le 10 avril 2024 et clôturée le 13 mai 2024.

- Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 Fléron,
 - par télécopie au numéro : 04/355 91 54,
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be
 - remise au service Urbanisme dont le bureau se trouve Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 Fléron.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PL/2024/454



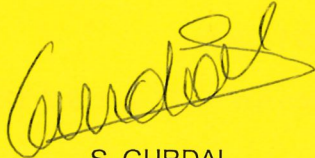
Les réclamations et observation orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous, auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 Fléron, le 13 mai 2024, à 11 h 00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est le Service Urbanisme dont le bureau se trouve à Rue F. Lapierre n° 33 à 4620 Fléron.

Fléron, le 28 MARS 2024

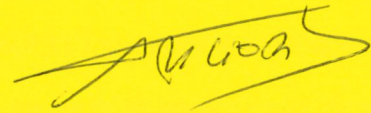
Pour la Directrice générale,
l'Attachée Architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCIEN

